2e CATEGORIE — Despontin 300 fr. ; Standaert, 200 fr. ; Hardy 150 fr. ; Defraye, 100 fr.

TOURISTES ROUTIERS. — Omeye, 200 fr. ; Pratesi, 100 fr ; Loew, 80 fr

Comme prix spéciaux, ils ont touché : Bottecchia 2.000 francs offerts par la maison Deloso ; Omeye 100 francs offerts par la maison Deloso ; H. Félissier, 85 francs offerts par les sportsmen de Montdidier ; G. Degy, 85 francs, mêmes donateurs ; Archelais, 120 francs, mêmes donateurs ; Vertemati, 50 francs, offerts par le Conseil municipal de Montdidier ; Bozzo, 50 francs offerts par les Savoyards du Mac-Mahon-Palace.

La fureur criminelle d'un mari jaloux

A COUPS DE REVOLVER ET DE COUTEAU, IL S'ACHARNA SUR L'AMANT DE SA FEMME, PUIS EGORGEA CELLE-CI.

Paris, 23. — Un double meurtre à été commis ce matin rue de Meaux.

Félix Franchetti, ouvrier italien, né en 1884, était marié depuis quelques années déjà à une jeune femme née à Philadelphie, italienne d'origine.

Travaillant dans un raffinerie, il gagnait honorablement sa vie, mais depuis plusieurs mois les époux vivaient séparés, la femme, par sa coquetterie, ayant lassé le jeune italien.

De temps à autre, cependant, la volage revenait emprunter de l'argent à son mari.

Dernièrement, le 9 juin exactement, Franchetti eut la certitude que sa femme habitait 11 rue de Meaux avec un jeune homme de 22 ans, Pierre Arnier, monteur.

TUÉS, AU SAUT DU LIT

Ayant longuement mûri la vengeance que déjà depuis longtemps il cherchait, Franchetti quittait son domicile 10 rue de l'Escaut ce matin de bonne heure et prenait la direction de la rue de Meaux.

Il pénétra dans la maison où habitaient les deux amants et se posta à proximité de la chambre où il savait se trouver sa femme et Pierre Arnier.

Après une demie heure, vers 8 heures, Arnier sortait.

Franchetti, froidement lui tira une balle de revolver qui atteignit le jeune homme à la tempe.

Devenu fou, le mari trompé se jeta alors avec fureur sur le corps et lui porta plusieurs coups de couteau au cou.

Franchetti se précipita aussitôt dans la chambre, mais sa femme, qui avait entendu le coup de feu, s'était barricadée.

Franchetti parvenait cependant à entrer en brisant un carreau donnant sur le couloir. Il se jetait alors sur sa femme et l'égorgeait avec une fureur inouïe.

Puis il portait, de nouveau, encore quelques coups de pieds au corps du jeune homme.

APRÈS SON CRIME, LE MEURTRIER PRIT SOIN DE SON ENFANT

Revenant à nouveau dans la pièce où se trouvait encore son fils, un bambin de 29 mois il fit la toilette de ce dernier et nettoya le couteau dont il s'était servi.

Puis, tranquillement, il attendit l'arrivée des agents que des voisins étaient allés chercher.

Les gardiens de la paix l'emmenèrent sans peine au commissariat, où Franchetti fit le récit de son crime au commissaire, sans paraître avoir le moindre remords.

Franchetti était père de deux enfants : un fils de 29 mois et une fillette de 12 qui seront probablement confiés à l'assistance publique.

Deux escrocs aux dommages de guerre devant la Cour d'Appel de Douai

UN ENTREPRENEUR DE VALENCIENNES CONDAMNÉ A DEUX MOIS DE PRISON

La Cour d'appel de Douai a examiné hier l'affaire d'escroquerie aux dommages de guerre dans laquelle était inculpée un entrepreneur de transports de Valenciennes, M. Fiévet, condamné antérieurement par le tribunal correctionnel de Valenciennes.

La Cour d'appel, après plaidoirie de Me de Prat, pour l'appelant ; Me de Lauwereyns, pour l'Etat, a confirmé, en modifiant complètement les motifs et quelque peu le dispositif, le jugement rendu par le tribunal de Valenciennes. Fiévet est condamné à deux mois de prison (sans sursis), 500 francs d'amende, déchéance de moitié de ses droits aux dommages de guerre, destitution de la totalité des avances (68.757 fr. 73) et deux insertions du coût de 200 francs chacune.

UN FABRICANT DE SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI A DEUX ANS DE PRISON

A la même audience, la Cour d'appel a confirmé la condamnation à deux ans de prison prononcée contre Charles Defaux, fabricant à Saint-Hilaire-lez-Cambrai, par le tribunal correctionnel de Cambrai.

L'escroc devra en outre restituer à l'Etat, représenté par Me de Lauwereyns, la somme de 260.000 francs perçue indûment à titre d'avances, il paiera les intérêts du jour où chaque avance a été perçue et il est déclu de tous ses droits aux dommages de guerre. Il est condamné enfin aux frais des insertions (200 fr. par insertion pour huit jours). Le jugement sera affiché dans les locaux des commissions d'arrondissement et des tribunaux de dommages de guerre

Quant aux comparses de l'inculpé, Befves et Vilain, leur mauvaise foi n'étant pas établie, ils sont acquittés.

Teintures HIRONDELLE
Pour teindre soi-même tout tissu et raviver les étoffes
DES ÉTABLTS RICHTER, LILLE (FONDÉS EN 1845)

Les Gares nouvelles de Lille-Capitale

Le projet de réorganisation du réseau doit être réalisé dans l'esprit le plus large, nous déclare M. Georges Potié, Maire de Loos

Nous avons demandé à Hentgès, maire d'Hellemmes, ce qu'il pensait de la réorganisation projetée du réseau ferroviaire de la région lilloise ; nous avons voulu connaître l'opinion d'autres maires de la banlieue intéressée. M. Auguste POTIÉ, sénateur, maire d'Haubourdin étant hier rentré de Paris, nous sommes allés lui poser les mêmes questions, lui demander ce qu'il pensait, comment il envisageait la transformation et l'amélioration des relations par voie de fer dans la région du Nord.

« Si importante, si grosse de conséquences que m'apparaisse cette question pour la vie économique du pays, et bien que j'aie personnellement une opinion bien arrêtée sur les projets présentés, nous a répondu l'aimable président du Conseil général, je me trouve dans l'impossibilité de vous répondre comme je le voudrais.

Vous savez, en effet, qu'un fâcheux hasard a voulu que je fusse nommé président de la commission d'enquête, je suis donc tenu d'observer une réserve compréhensible. Le point de vue que je pourrais émettre ne manquerait pas, en effet, d'être considéré comme un moyen de pression déguisé. En tant que président, je tiens donc à faire preuve de la plus grande impartialité. Certes, en ce qui concerne la ville d'Haubourdin aux destinées de laquelle je préside depuis de longues années, je ne suis pas sans avoir mûrement pesé les réformes proposées, et sans avoir examiné toutes leurs conséquences.

Mon opinion, mes raisons, je vous les opposerai plus tard bien volontiers, dès que je me considérerai comme libre de pouvoir exposer mon point de vue

L'OPINION DU MAIRE DE LOOS

Dégagé de toute obligation, M. Georges POTIÉ, maire de Loos, que nous interviewons ensuite, n'hésite pas, lui, à nous dire tout le bien qu'il pense de l'œuvre de transformation proposée.

« Maire de la commune depuis plus de trente ans, dit-il, j'ai vu, ces dix dernières années, la population de Loos augmenter de plus de 100 %. Loos comptait il y a une vingtaine d'années 6.000 habitants. Elle en compte maintenant de 15.000. Cette progression croissante est bien loin de marquer le point culminant de l'importance à atteindre. Le démantèlement de Lille ne va pas manquer, en effet, de donner sous peu à la capitale des Flandres un nouveau regain de prospérité, une extension encore trop souvent insoupçonnée. Délivrée de son oppressante ceinture de fortifications, maintenant inutiles, Lille va s'étendre, s'étendre encore, s'étendre toujours, vers ses faubourgs, vers sa banlieue. Avec les communes de sa périphérie, avec Roubaix, Tourcoing, Armentières, même, elle formera dans moins de dix ans une agglomération de gens d'un million d'âmes. Elle deviendra le centre commercial et industriel le plus important de France, après Paris. L'usine dépasse déjà maintenant les limites de la ville Elle s'implante à Loos, à Haubourdin, à La Madeleine, attirant vers elle un énorme afflux de population.

On semble trop oublier que le développement des grands centres est né dans les mêmes circonstances, dans les mêmes conditions. Paris est aujourd'hui encombré par sa formidable circulation automobile, par sa population croissante. Lille marche sur les mêmes traces. Elle va devenir la cité tentaculaire de la région du Nord.

Me basant sur les enseignements acquis par trente années d'administration municipale, mettant de côté toute conception politique et me plaçant au point de vue purement économique, je n'hésite pas à me prononcer nettement en faveur de la réalisation du projet de transformation. Je dirai même qu'il faut voir les choses en grand et que je suis partisan de voir cette réalisation s'effectuer dans l'esprit le plus large.

Je suis pour la gare de passage, pour la suppression des passages à niveau, pour la création de nouvelles voies, si la nécessité l'exige. Il aurait été complètement inutile de créer le dépôt moderne de Lille-Délivrance pour laisser le réseau de la région en son état actuel. L'époque dans laquelle nous vivons est une époque de Progrès, de réalisations. Il faut donc suivre le courant du jour, réaliser si l'on ne veut pas mettre notre beau pays en état d'infériorité vis-à-vis de ses voisins et concurrents.

Lors de la transformation et de l'extension de Loos, il y a vingt ans environ, le problème de l'agrandissement de la gare s'est déjà posé. Les terrains à bon compte ne manquaient pas à cette époque. J'ai fait des propositions à la Compagnie du Nord. Elles ont été rejetées. Le problème, pour avoir tardé à être réalisé, ne s'en trouve aujourd'hui que plus difficile à résoudre Cet exemple doit servir. Il ne faut plus retomber dans le même travers.

Au point de vue financier, si les transformations s'effectuent par étapes, je suis persuadé que l'exécution des travaux ne soulèvera aucune difficulté. Je ne saurais trop insister sur ce point, cependant, qu'il faut rejeter tout programme de travaux provisoires et ne réaliser qu'une œuvre définitive.

DES RÉSERVES !

Ceci dit sur le principe que j'approuve complètement, je ne puis m'empêcher d'émettre quelques critiques sur le plan, qui ne tient pas suffisamment compte des intérêts locaux des communes. J'ai été étonné aussi de voir les maires de la banlieue intéressée, tenus à l'écart lors de l'élaboration du projet. Les plans ont été souvent établis, sans plus demander l'avis des communes que si leurs auteurs se trouvaient en pays conquis.

Conséquence inéluctable, on s'est trop peu occupé de la situation particulière des villes On n'a qu'insuffisamment tenu compte des moyens de réalisation, de l'esthétique des modifications proposées, des inconvénients que pourraient soulever dans les agglomérations les améliorations à réaliser.

En ce qui me concerne particulièrement, je n'accepterai jamais le plan conçu poru la ville de Loos, parce qu'il ne cadre pas avec les intérêts locaux Je saurai réclamer en temps opportun des modifications au projet proposé, qui s'imposent. Ces modifications sont d'ailleurs légères, puisqu'il ne s'agit que de l'emplacement de deux ponts prévus et de la construction d'un troisième indispensable.

Quoiqu'il en soit, ces quelques réserves faites, je considère que la réalisation du projet à l'étude s'impose d'urgence. Elle devrait déjà, d'ailleurs, être en cours depuis longtemps, car elle constitue une œuvre indispensable d'intérêt national.

Il appartient maintenant à chacun d'exprimer son point de vue, d'exposer ses idées L'Etat, la Compagnie et les parties intéressées auront pour devoir d'agir ensuite dans l'intérêt de tous.

Marcel POLVENT.

Le Ministre du Travail et les huit heures

LEUR OBSERVATION STRICTE EST DÉFENDUE PAR LUI A GENÈVE

Genève, 23. — M. Justin Godart est arrivé lundi matin à Genève. Le ministre du travail, qui se propose de prendre la parole à la Conférence du travail au nom du gouvernement français, a eu le matin un long entretien avec M. Albert Thomas.

Interviewé au moment de son départ de Paris, M. Godart a déclaré qu'il allait à Genève défendre l'observation stricte de la journée de 8 heures. « Nous voulons, a-t-il dit, en substance, par le maintien des ententes internationales, protéger notre propre main-d'œuvre ; nous n'admettrons pas que des nations puissent échapper aux règles prévues par la convention de Washington ».

La suppression du travail de nuit dans les boulangeries

Genève, 23. — Voici une analyse de l'avant projet de convention relatif à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries, que la commission vient d'adopter et qui est présentement soumis à la conférence du travail.

Aux termes de la convention le mot « boulangerie » signifierait tous les établissements où l'on fabrique du pain, de la pâtisserie ou de la confiserie, exception faite de la fabrication ménagère.

Le temps de la nuit pendant lequel il serait interdit de travailler dans la boulangerie comprendrait une période d'au moins 7 h. consécutives, soit l'intervalle écoulé entre 11 h. du soir et 5 h. du matin, ou entre 10 h. du soir et 4 h. du matin lorsque le climat ou la saison le justifie.

Le projet de convention prévoit des exceptions pour l'accomplissement des travaux préparatoires et complémentaires qui doivent nécessairement être exécutés en dehors de la durée du travail et dans certaines circonstances particulières dont l'autorité publique sera juge.

Chaque membre de l'organisation internationale du travail qui ratifiera la convention devra prendre toutes mesures utiles pour assurer l'application générale effective de l'interdiction du travail de nuit, soit en interdisant la vente du pain frais avant les heures déterminées, soit par tout autre moyen approprié.

M. Doumergue à l'Elysée

Paris, 23. — Le président de la République s'est installé définitivement ce matin, au palais de l'Elysée. Au moment où M. Gaston Doumergue quittait le Petit Luxembourg, le personnel administratif du Sénat a tenu à lui présenter ses hommages.

M. Bonnet-Maury, secrétaire général de la présidence du Sénat s'est fait l'interprète de ses collaborateurs et celui des amicales, pour exprimer, à l'ancien président de la haute Assemblée, leurs sentiments de reconnaissance et, au chef de l'Etat, leurs félicitations et leurs vœux.

Le président de la République, très touché de cette manifestation, a assuré ses anciens collaborateurs du Sénat qu'ils trouveront toujours en lui la même confiance et la même sympathie.

Le Président de la République au milieu des athlètes

Paris, 23 — Le trentième anniversaire du rétablissement des jeux olympiques a été célébré cet après-midi dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en présence de M. Doumergue, président de la République.

De courtes allocutions, prononcées par MM. Politis, ministre de Grèce à Paris, le comte de Ballet-Latour (Belgique) et le comte Clary, président du comité olympique français, ont rappelé les Olympiades de l'ère moderne, célébrées par la Grèce, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Suède, la Belgique et la France.

La fuite du complice du bandit Dartois

COMMNET IL « BRULA LA POLITESSE » AUX POLICIERS VENUS CHEZ LUI

Nous avons, hier, relaté succinctement, le nouveau coup de théâtre qui s'était produit dans l'affaire véritablement dramatique de l'assassinat des chauffeurs de taxi Fournier et Lescure : la fuite du complice de Dartois, le sieur Alexis Triquet, recéleur de l'auto 1641 D-3, à Bruxelles.

Quelques erreurs de détail ont été commises à ce sujet, qu'il importe de rectifier.

UUN DOUCEREUX PERSONNAGE

Lorsque le vendredi 20 juin, vers midi, le sieur Triquet fut appréhendé dans un restaurant de Bruxelles par la police belge, en présence de M Tilloy, commissaire de la brigade mobile de Lille, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Réjou, pour recel qualifié, l'intéressé jura ses grands dieux qu'il était innocent.

Il ajouta qu'il avait les meilleurs relations avec la police et même cita les noms de plusieurs officiers de police judiciaire de Bruxelles.

Vérifié, le fait fut reconnu exact. Les policiers, questionnés téléphoniquement à cet égard, répondirent qu'ils connaissaient parfaitement M. Alexis Triquet, que ce dernier leur paraissait des plus honorable et qu'il devait s'agir, en l'occurrence, d'une erreur.

Ceci « impressionna » quelque peu MM. Steurbaut, officier principal de police judiciaire belge, et Dierkens, agent de police judiciaire, chargés spécialement de cette affaire.

D'autre part, l'inculpé, très calme, se montrait à leur égard si poli, que cette attitude de leur prisonnier écarta toute méfiance de leur part.

C'est donc, pour ainsi dire, en dilettantes, qu'ils se rendirent chez chez M. Triquet, toujours accompagnés par M. Tilloy et qu'ils y perquisitionnèrent partiellement. Deux autos furent bien retrouvées dans la cour de la maison de commerce du marchand de vins et spiritueux, mais on reconnut qu'il ne pouvait s'agir de celle de Lescure, soit de la Berliet 1641 D-3.

A un certain moment, les policiers arrivèrent devant un hangar situé dans l'une des dépendance de la maison de Triquet. La porte de ce hangar était fermée à clef.

— Je regrette beaucoup, messieurs, déclara à ce moment Triquet, mais c'est ma femme — il appelle ainsi sa concubine — qui a les clefs de ce hangar et elle est absente Si vous voulez bien l'attendre, peut-être ne tardera-t-elle pas à rentrer.

Les policiers se concertèrent. Ils décidèrent d'envoyer Triquet à la prison de Saint-Gilles et de continuer leurs investigations le lendemain.

C'est sur ces entrefaites que M. Tilloy quitta ses collègues afin de regagner Lille, pour rendre compte à M. Réjou, juge d'instruction, des faits que nous venons de relater.

A noter que Triquet, dont on jugera en la circonstance le « culot », avait offert à M. Tilloy de gagner Lille en sa compagnie pour démontrer à M. Réjou qu'il était bien innocent. M. Tilloy n'accepta pas cette offre, préférant que les choses se passent régulièrement.

UNE DEUXIÈME PERQUISITION

Le samedi matin, 21 juin, MM. Steurbaut et Dierkens allèrent chercher à la prison le sieur Triquet et, en sa compagnie, sans avoir pris les précautions recommandées en pareil cas, se transportèrent à nouveau au 42 de la rue des Commerçants.

Le hangar fermé la veille fut ouvert et l'on y découvrit la 1641 D-3, maquillée et devenue presque méconnaissable, tout au moins en ce qui concerne la carrosserie.

Malheureusement, Triquet que l'on avait laissé jouir de sa liberté, voyant que les choses tournaient mal, s'était éclipsé.

Cependant, avant son départ, M. Tilloy avait averti ses collègues belges.

— Cet homme-là est trop poli pour être honnête, leur avait-il dit.

On ne tint pas compte de sa remarque et l'on eût tort.

Ajoutons que M. Legastellois, patron de Lescure, et propriétaire de l'auto dérobée, a été invité à se rendre à Bruxelles, afin de procéder définitivement à la reconnaissance du véhicule.

Ce dernier a été placé, en attendant, dans un garage de la police.

Il est évident que la découverte de la 1641 D-3 est un fait extrêmement important pour l'accusation. Ce fait, qui n'est guère avantageux pour Dartois, loin de là, démontre, d'autre part, qu'Elisa Legrand, dont certains soupçonnaient la bonne foi, a dit la vérité, au moins partiellement, au cours des aveux qu'elle passa par-devant M. Réjou.

ELISA ETAIT BIEN SOUS LA DOMINATION DU BANDIT

Peu de temps après leur arrivée à la maison d'arrêt de Lille, Jérémie Dartois et Elisa Legrand passèrent, ainsi que l'exigent les règlements, au service anthropométrique de la prison.

Le préposé à ce service s'occupait d'Elisa Legrand lorsque, par suite d'une méprise, on introduisit Dartois dans la même salle.

A la vue de sa maîtresse, Dartois, qui savait à ce moment que celle-ci avait « mangé le morceau », se ramassa sur lui-même, prêt à bondir. Ecumant de fureur, grinçant des dents et les yeux lançant des regards de haine, Dartois se serait sans doute livré à des voies de faits, si le gardien-chef, présent à ce moment, ne s'était aperçu de la chose et n'avait mis dehors un peu brusquement le bandit.

De son côté, en apercevant son amant, Elisa Legrand s'était tapie contre le mur et, la face convulsée de terreur, s'était mise à trembler de tous ses membres.

Lorsque Dartois eût été expulsé, elle ne pu s'empêcher de dire : « Ah ! cet homme-là me fait peur, plus que jamais ! .. » Il fallut la sermonner pour la ramener au calme.

Si l'on confronte le couple, il faudra bien prendre garde !...

L'INSTRUCTION

Hier, l'instruction a chômé et l'on n'attend rien de nouveau, avant le milieu de la fin de la présente semaine, de ce côté-là.

Ce n'est que par la lecture des journaux que M. Réjou a été, comme d'ailleurs la brigade mobile, informé de l'exploit du sieur Triquet.

Naturellement, de part et d'autre, on s'est montré très contrarié de ce contretemps.

On espère cependant que la police belge, qui fait feu des quatre fers afin de découvrir l'endroit où s'est réfugié le fugitif, pourra joindre celui-ci et s'en emparer à nouveau

Un manœuvre acharné à mourir, à Marpent

Le dimanche 22 juin, vers 7 heures 45, M Paté Léopold, âgé de 62 ans, manœuvre, demeurant à Marpent, rentra chez lui en état d'ivresse et alla se coucher dans sa remise. Sa femme s'y étant rendue peu après le trouva assis sur une botte de paille ; il avait une corde au cou et cherchait à se pendre. Sa femme coupa la corde et la brûla. Paté n'ayant pas voulu se relever et ayant dit à sa femme de le laisser dormir, celle-ci s'en alla.

Un peu plus tard, elle se rendit à nouveau à la remise, pour voir si son mari dormait, mais cette fois elle le trouva suspendu à un chevron.

Aidée des voisins elle coupa la corde mais Paté avait cessé de vivre.

Cet homme qui était atteint d'une maladie incurable, avait manifesté à plusieurs reprises l'intention d'en finir avec la vie.

A LA COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Une romanesque tragédie conjugale à Harnes

DE COMPLICITÉ AVEC SON NEVEU, UNE FEMME TENTA PAR DEUX FOIS DE SE DÉBARRASSER DE SON MARI

Les accusés sont : Justine Broutin, femme Plateau, 43 ans, ménagère à Harnes et Agénor Naveteur, bâtelier à Armentières, son neveu. Le crime dont ils se sont rendus coupables mérite d'être rapporté dans ses détails en raison des circonstances romanesques, de l'affaire.

UN MARCHE INFAME

Broutin Justine a épousé en secondes noces à Harnes, le 10 septembre 1921, Plateau Jules cultivateur. Leur union fut précédée d'un contrat de mariage aux termes duquel le survivant des époux devenait propriétaire de tout l'actif de la communauté et même des biens propres du décédé.

La femme Broutin résolut après quelques mois de mariage de faire disparaître son mari, dans le but de recueillir son héritage une fortune évaluée à 500.000 francs environ. Elle fit part de son projet à son neveu Agénor Naveteur qui se vantait d'être versé dans le magnétisme, de connaître la fabrication des explosifs, etc. Justine Broutin lui promit 10.000 francs s'il réussissait à la débarrasser de son mari. Le neveu se laissa convaincre.

A LA RECHERCHE D'UN « BON MOYEN »

La dame Plateau escomptant un « accident mortel », amena son mari à faire installer l'électricité à la maison. Mais Naveteur se rendit compte que l'intensité du courant était insuffisante pour provoquer une électrocution !

La tante remit alors au neveu le rasoir de son premier mari ; promit, outre les 10.000 fr. une aide pécuniaire. Naveteur recula au dernier moment, de peur d'être trahi par les taches de sang qui jailliraient sur ses vêtements.

La femme Plateau projeta alors de faire assommer son mari à coups de marteau.

La nuit de Noël elle décida Naveteur à commettre ce crime. Pour l'encourager elle lui remit 500 francs et le conduisit dans la cour pour lui expliquer son plan. La nuit suivante elle devait faire lever son mari en lui disant qu'elle venait d'entendre du bruit dans l'écurie, Naveteur dans la cour devait l'assommer au passage ; la femme lui montra le chemin que le mari suivait habituellement et lui désigna l'endroit où il pourrait se poster pour avoir les plus grandes chances de réussite, tous deux procédèrent à une répétition de la scène de l'agression.

Ainsi qu'il avait été convenu, Naveteur revint le lendemain soir ; il avait apporté un marteau pointu pris à bord de son bateau. Sa tante le fit cacher dans sa maison pour attendre 20 h. moment où Plateau monterait se coucher le premier comme il en avait l'habitude. Le mari couché, la femme Plateau alla chercher son neveu, lui fit mettre par dessus ses chaussures une paire de bas pour ne pas laisser d'empreintes nettes sur le sol puis vers 22 heures au moment où elle montait se coucher, Naveteur alla dans la cour prendre le poste assigné.

PREMIER ÉCHEC

Vers 23 heures, Plateau se réveilla ; sa femme lui déclara qu'elle venait d'entendre un bruit suspect du côté de l'écurie.

Sans méfiance l'homme se leva et se rendit dans la cour ; comme il arrivait près de Naveteur, celui-ci, le bras levé, abattit violemment son marteau mais le coup mal dirigé n'atteignit pas Plateau ; celui-ci sans avoir eu le temps de reconnaître son agresseur rebroussa chemin se sauva dans sa cuisine en fermant la porte derrière lui, l'agresseur s'était lancé à sa poursuite mais n'avait pu l'atteindre.

Quelques jours après la femme qui avait égaré les recherches en faisant soupçonner d'autres personnes reprocha vivement à Naveteur sa maladresse.

Dans le courant de l'été 1923, elle insista à nouveau auprès de Naveteur pour obtenir son concours lui laissant espérer qu'elle lui donnerait non pas 10.000 francs, mais le double s'il réussissait.

UN PLAN DIABOLIQUE

Toutefois, comme Plateau se tenait sur gardes et ne sortait plus la nuit dans sa c qu'armé d'un révolver, il fallait avoir cours à un autre moyen. Ils adoptèrent procédé en quelque sorte automatique, qu serait provoqué par la victime elle-même qui n'exigerait pas au moment de sa réalisation la présence du meurtrier. On suivai ainsi les directives qui avaient tout d'abord fait choisir l'électrocution. Naveteur, proposa à sa tante de fabriquer un engin que Plateau ferait éclater lui-même.

Il se procura de la poudre, des balles, des débris de ferrailles et, ayant trouvé une boîte de conserves d'origine allemande, il se mit au travail.

Le 21 octobre, les deux complices eurent, à Hénin-Liétard, une entrevue au cours de laquelle les dernières dispositions furent prises. Naveteur annonça à sa tante, pressée d'en finir, que l'engin était prêt et qu'il le porterait bientôt.

Le 28 octobre, Naveteur tenait sa promesse.

En l'absence du mari il expliqua à la femme le fonctionnement de l'appareil, la façon de le relier à la porte de la cuisine par une ficelle de manière à provoquer la déflagration en ouvrant cette porte de l'intérieur ; il prit même la précaution de couper une ficelle de la longueur voulue puis se retira.

Justine Broutin cacha l'engin et le 15 novembre au soir, alors que son mari était déjà couché, elle installa elle-même le dispositif d'après les indications qui lui avaient été données, puis elle rentra dans la maison en escaladant la fenêtre du salon.

SECOND ÉCHEC

Le lendemain, vers 3 heures, Plateau entendit du bruit à l'écurie. Pensant qu'il avait été fait par un cheval nouvellement acheté, il devança le moment où il avait l'habitude de descendre. Depuis plusieurs jours l'électricité ne fonctionnait plus dans la cuisine, il traversa cette pièce avec précautions et en sortit en entrebâillant la porte donnant sur la cour sans provoquer d'explosion.

A son retour, un quart d'heure après environ, il ouvrit la porte toute grande. Une violente explosion se produisit. Plateau entouré de flammes fut soulevé de terre, mais ne reçut que des blessures sans gravité. Il s'efforçait d'éteindre le feu qui avait pris à son pantalon quand sa femme accourut en poussant des cris. Elle simula une faiblesse dont elle se remit même un peu trop rapidement.

D'après les constatations faites, l'explosion a été très violente. La porte de la cuisine a été détruite, les vitres des fenêtres voisines brisées.

La dame Plateau fut très désappointée de ce nouvel échec. Lorsqu'elle revit Naveteur longtemps après en février 1924, elle ne lui cacha pas sa déception lui annonçant que désormais elle renonçait à tuer son mari et qu'elle avait résolu de le quitter pour s'enfuir à Paris.

Les accusés ont fait des aveux. Ils n'ont pas d'antécédents judiciaires, leur réputation n'est pas mauvaise.

Justine Broutin est condamnée à 10 ans de réclusion. Naveteur, bâtelier à Armentières, est condamné à 7 ans de réclusion.

ACCIDENTS D'AUTO

14 VICTIMES A MARSEILLE

Marseille, 23. — Hier soir, vers 11 heures, quai du Port, une automobile conduite par le chauffeur Henri Gamerre, soldat permissionnaire du 159e de ligne, a capoté à la suite de deux brusques coups de volant.

Quatorze personnes ont été plus ou moins grièvement blessées ; deux ont dû être admises à l'Hôtel Dieu, M. Joseph Baroue, âgé de quarante et un ans et Mlle Philomène Vagnati âgée de seize ans ; leur état ne paraît pas grave. Les autres victimes après pansement, ont pu regagner leur domicile.

LE NEVEU DE M. STEEG BLESSE PRES DE NANTES

Nantes, 23. — M. René Steeg neveu du gouverneur général de l'Algérie, voyageur de commerce pour une maison nantaise d'automobiles à Rennes, arrivait à Nantes en automobile, lorsque sa voiture fut prise en écharpe à un carrefour, près d'Héric, par une carriole appartenant à M. Saffre, commerçant. L'auto fut violemment projetée sur la haie bordant la route M. Steeg a été blessé, mais peu grièvement.

QUATRE VICTIMES PRES DE CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, 23. — Sur la route de St-Priest des Champs à St-Gervais d'Auvergne, un autobus a versé dans un champ.

Le chauffeur a été grièvement blessé et l'on garde peu d'espoir de le sauver.

Trois voyageurs ont été atteint moins sérieusement.

FEUILLETON DU 25 JUIN 1924. — N. 10

LE SECRET MORTEL

ROMAN CONTEMPORAIN

PAR

PAUL FÉVAL FILS

Quand il fallut y regarder de plus près, elle quitta tranquillement Rodel, sans un mot de regret, bien qu'il lui plût. Il est juste d'ajouter que sa mère l'y poussait et lui ménageait es occasions auxquelles une fille comme Renée ne savait point résister.

La fuite de la jeune femme laissa Sixte écrasé. Il revint en France avec le fol et vogue espoir de la reconquérir et, à Paris, il accourut chez Denise.

Or, il aimait Denise autant qu'il pouvait aimer ; il savait maintenant le secret de sa naissance, et cette découverte n'ajoutait rien à la tendresse presque enfantine qu'il éprouvait à son égard.

Dans cette âme dévouée, il épancha toutes ses douleurs et, jour par jour, doucement, tendrement elle le guérit. A force même de vivre seul et caché avec elle, il se sentit transformé.

Jeanne Guiraud les trouva plusieurs fois ensemble dans le petit logis de l'avenue de La Mothe-Piquet, où Denise avait installé son fils.

Ce fut d'abord un secret à elles deux, et Jeanne considérait Sixte comme l'enfant prodigue rentrant au bercail. Ce fut elle qui sut la décider à rentrer au magasin de la rue de Viarmes ; elle qui sut forcer le caissier à se retrouver journellement en contact avec son fils.

Rodel rongea son frein. Denise était là et il avait pitié d'elle.

Quant à Sixte, vrai, il croyait à l'innocence reconquise ; sa nature inconstante s'était prise au charme exquis de Jeanne : il l'aimait et s'imaginait sans peine qu'il n'avait jamais aimé qu'elle.

Cet amour grave lui paraissait tout autre que la folle passion disparue. Avec cela, esprit entrevit tout de suite la possibilité d'une chose énorme... un mariage ! et il manœuvra en ce sens ! L'adresse qu'il déploya pour se faire aimer sans avoir l'air d'espérer fut incroyable. Il était de bonne foi dans sa ruse même et dans les efforts inouïs qu'il tenta pour se rendre indispensable rue de Viarmes ! Rodel lui-même dut l'admirer et rendre justice à l'intelligence incroyable avec laquelle il sut forcer la clientèle et faire venir l'eau au moulin. Sixte en arriva simplement à se croire un honnête homme et à se voir, dans un temps prochain, dans la situation d'un *notable commerçant*, bien posé, calé solidement par des millions et chef d'une des premières maisons de Paris.

Cela souriait à son ambition.

Le jour donc où il fit dans l'église Saint-Leu son entrée triomphale, avec la jolie Jeanne Guiraud, qui traînait sur le tapis de pourpre sa lourde jupe de dentelle et de soie, alors que l'encens emplissait la nef et que l'orgue frémissait en majestueux accords, Sixte fut certain qu'il rompait avec le passé et qu'il touchait au port.

L'oncle Scipion marchait à côté de sa nièce ; il tenait la place du père ; la cousine Denise donnait le bras au marié.

Les curieux prenaient Scipion et Denise pour des ascendants.

Scipion rayonnait : Mlle Chérelle, revêtue d'une robe de soie lilas que recouvrait une dentelle noire, marchait, le front incliné, ses grand yeux bleus noyés de larmes et les boucles neigeuses qui tremblaient autour de son visage lui donnaient une expression de douceur infinie.

Les invités, nombreux et gais, suivaient.

Dans le bas-côté de droite, rejeté derrière un pilier, un homme se dissimulait : c'était le conseiller Bécau, attiré par une fiévreuse et invincible curiosité.

Il vit le calme et honnête visage de Jeanne, qui le charma ; Sixte superbe et gracieux, transfiguré par le bonheur, lui causa une étrange impression. Ce beau front fier, ces yeux clairs, cette bouche franche lui apparaissaient aussi pour la première fois.

Il crut, en vérité, s'être abusé et il se dit, lui, l'homme habitué à lire sur les visages, qu'une pareille sérénité ne pouvait tromper et que la nature ne ment pas.

Or, s'il y a au monde quelque chose de décevant, c'est le visage unmain lorsque la nature l'a fait beau.

Certes, en ce moment, aucune mauvaise pensée ne troublait le cœur du jeune homme : il était heureux, ne souhaitait plus rien, ne regrettait plus rien.

La conscience ne le gênait point : elle ne l'avait troublé quelque peu qu'au temps de la mort de Marius Guiraud.

A présent, c'était bien fini : il nageait dans le bleu. La seule chose qui lui pesât, c'était l'attitude de Rodel père.

Rodel ne désarmait pas, lui.

Il avait averti son fils de sa décision, lui déclarant qu'il n'entendait pas assister à ce mariage criminel et qu'il s'absenterait.

Jusque-là, très bien : Sixte s'en trouvait ravi. Cette sombre figure ne le charmait point : il y avait bien assez de la tristesse de Denise pour jeter un froid dans la fête.

Sixte espérait vaguement que, lui, devenant le chef de la maison, son père prendrait sa retraite. Mais il se trompait, et Rodel lui ôta cette espérance, car, en lui déclarant qu'ils s'abstenait, il ajouta d'un ton sec et dur :

— Ne vous croyez pas pour cela débarrassé de moi. Je rentrerai rue de Viarmes avant huit jours, j'y réprendrai mon emploi et je veillerai à ce que vous fassiez votre devoir. Moi vivant, la maison sera bien gardée.

Une bouffée de révolte et de colère avait empli le cœur de Sixte. Il se disait à part lui :

— Soit ! Après, nous verrons !

Rodel parti, le jeune homme ne trouvait plus que des sujets de joie. Il renvoyait à plus tard les affaires sérieuses.

Malgré les observations multipliées de l'oncle Scipion, Mlle Guiraud s'était mariée sous le régime de la communauté, sa généreuse nature s'offensant des restrictions ! Or, Scipion aurait maintenu ses idées propres s'il n'avait été hanté par une idée semblable à l'égard de Renée.

Au reste, il tenait, sauf pour Jeanne, son mariage secret, bien que tout fût fort avancé. Redoutant la moindre observation, le moindre blâme, il préparait tout en silence et mystérieusement. Jeanne était à Paris, tout le monde l'ignorait et Scipion, si brave d'habitude, avait conscience de sa folie, à ce point qu'il agissait comme à la dérobée, ayant hâte que tout fût achevé et obéissant en cela, sans même s'en douter, à la volonté de Renée.

Au reste, Mlle Eschanne était ravie. La perspective était la même pour elle que pour Sixte : la fortune et la considération : avec cela, elle se reclassait.

Jeanne s'étonnait des allures mystérieuses de son oncle : elle s'amusa très fort de son embarras lorsqu'il déclara, à elle et à Sixte, mariés depuis deux jours à peine, qu'il leur présenterait sa fiancée à lui dans quelques heures et que son mariage se ferait dans la huitaine.

Sixte tombait des nues.

Il n'avait pas pris de repos en se mariant, le fils du caissier ! La maison de la rue de Viarmes n'était restée fermée qu'une journée et lui ne s'était abstenu d'y paraître que pendant quarante-huit heures. Rodel absent, il fallait un chef. Jeanne comprenait cela, et sa joie tranquille s'accommodait fort bien de cette vie bourgeoise déjà réglée.

Sixte reparut donc au magasin, parmi les employés tout saisis de cette élévation ; cette fois, il rentrait comme patron et son allure modeste changea brusquement. L'acte d'association entre lui et Scipion était signé : il y avait donc en réalité deux maisons : celle de Marseille et celle de Paris.

Sixte se promenait dans le hall, donnant ses instructions et ses ordres, lorsqu'un commissionnaire se présenta, chargé d'une lettre qu'il ne devait remettre qu'à lui.

Sixte n'eut pas plutôt jeté les yeux sur l'enveloppe, qui devint fort pâle ; il mit la lettre dans sa poche et interrogea le commissionnaire, qui répondit brièvement et s'éloigna sans attendre de réponse.

Sixte continua son inspection.